



Commune de Lamotte-Warfusée

Communauté de Communes du Val de Somme

Mairie de Lamotte-Warfusée
3 rue Ulphy Cottinet
80800 Lamotte-Warfusée
Tél./Fax : 03.22.42.31.50

Mail : mairiedelamottewarfusee@orange.fr

Retrouvez tous les renseignements sur le site Internet de la Commune :

<http://www.lamottewarfusee.fr/>

À vos agendas ! Programme des manifestations de janvier à mars 2019

Janvier 2019 :

Lundi 28 : Réunion de Conseil municipal : Les conseillers se réuniront en Mairie à 19 h 15. La séance est ouverte au public. L'ordre du jour est consultable sur le site Internet et les panneaux d'affichage.

Février 2019 :

Vendredi 1er : Réunion publique d'informations et d'échanges « Les écoles pour septembre 2019 » :



Le RPI va disparaître en juillet 2019. Notre Commune récupèrera la gestion directe des écoles.

Les petits lamottais seront accueillis dans nos classes avec cantine et périscolaire.

Pour que tout cela soit organisé au mieux et pour répondre à vos questions, nous organisons :

une réunion publique pour les écoles

le vendredi 1^{er} février 2019

en la salle polyvalente « Le Santerre »

à 19 h 00

Votre présence est essentielle

Samedi 9 : Soirée Jeux de société : Organisée par la Médiathèque « Croq'pages » à partir de 17 h 00. Plus de renseignements sur le site croqpages.fr.

Mardi 26 : Séance « Bébés Lecteurs » : Plus de renseignements sur le site Internet de la Commune.

Mars :

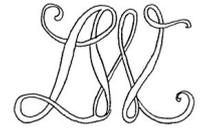
Samedi 16 : Animation « Carnaval » : Organisée par l'association « les loulous ». Plus de renseignements prochainement.

Mardi 19 : Séance « Bébés Lecteurs » : Plus de renseignements sur le site Internet de la Commune.



L'actu express des lamottais

À suivre sur la Commune...



Nouveauté 2019 : Inscription sur les listes électorales

3 points à retenir :

- ◆ Un répertoire électoral unique créé au niveau national :

C'est la loi du 1er août 2016 qui modifie les modalités

d'inscription sur les listes électorales et institue notamment un répertoire électoral unique, géré par l'Insee. Ce répertoire est mis à jour en continu, de façon automatisée à partir des informations envoyées à l'Insee par les Communes et, par l'Insee.

- ◆ Plus de temps pour s'inscrire :

Les personnes qui se retrouveraient radiées pourront, à compter du 1^{er} janvier 2019, s'inscrire jusqu'au 31 mars pour pouvoir voter lors du scrutin des Européennes qui se tiendra le 26 mai 2019. Et à partir de 2020, il sera possible de s'inscrire jusqu'au 6^{ème} vendredi précédant chaque scrutin.

- ◆ Conditions d'inscription élargies :

À compter du 1^{er} janvier 2019, les conditions d'inscription sont élargies, notamment aux jeunes de moins de 26 ans qui pourront aussi voter dans la Commune du domicile de leurs parents.

Grand débat National - Cahier des doléances :

A l'initiative du Président de la République, le Gouvernement engage un grand débat national permettant à toutes et tous de débattre de questions essentielles pour les Français.

Ce débat est organisé partout en France de janvier à mars 2019.

Dans ce cadre, la Commune met à votre disposition un cahier de doléances et de propositions.

Les habitants de Lamotte-Warfusée sont invités à venir exprimer leurs revendications à la mairie durant les jours et les horaires d'ouverture.

